



CENTRE  
ANDRÉ  
MALRAUX   
H A Z E B R O U C K

**Appel à candidature  
A.R.T.S  
Artiste Rencontre Territoire Scolaire  
Formes théâtrales animées**



[www.centreandremalraux.com](http://www.centreandremalraux.com)



**La ville d'Hazebrouck,**

**La direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais,  
Le rectorat de l'académie de Lille,  
L'inspection académique du Nord,**

**en lien avec**

**Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais,  
Le conseil général du Nord,**

**Dans le cadre du programme de résidences-missions d'artistes à des fins d'éducation artistique et culturelle intitulé:**

## **Artiste rencontre territoire scolaire (A.R.T.S)**

**un appel à candidatures est lancé en direction  
des artistes des formes théâtrales animées**

### **Qu'est-ce qu'une résidence-mission?**

Une résidence-mission, relevant du programme A.R.T.S, est menée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'enfants, adolescents et de jeunes, en temps scolaire et hors scolaire, ainsi que pour leur famille et leur entourage.

En l'occurrence, la résidence-mission A.R.T.S va se dérouler, dans le département du Nord, sur le territoire constitué par:

- la ville d'Hazebrouck ([www.ville-hazebrouck.fr](http://www.ville-hazebrouck.fr))

- les communes relevant du canton d' Hazebrouck: Blaringhem ([communedebларinghem.pagesperso-orange.fr](http://communedebларinghem.pagesperso-orange.fr)), Caestre ([www.caestre.fr](http://www.caestre.fr)), Ebblinghem, Hondeghem ([www.mairie-hondeghem.fr](http://www.mairie-hondeghem.fr)), Lynde, Renescure, Sercus ([www.sercus.fr](http://www.sercus.fr)), Staple ([www.staple.fr](http://www.staple.fr)), Wallon-Cappel

- les communes relevant du canton d' Hazebrouck Sud : Boeseghem, Borre, Morbecque ([www.morbecque.fr](http://www.morbecque.fr)), Pradelles, Steenbecque ([www.steenbecque.fr](http://www.steenbecque.fr)), Strazeele ([www.strazeele.info](http://www.strazeele.info)), Thiennes, Steenvoorde

- et, au titre de la cohérence de la géographie scolaire, les autres communes relevant de la circonscription scolaire de Dunkerque-Hazebrouck : Eecke, Godewaersvelde, Haverskerque ([www.commune-haverskerque.fr](http://www.commune-haverskerque.fr)), Houtkerque, Oudezeele ([www.mairieoudezeele.unblog.fr](http://www.mairieoudezeele.unblog.fr)), Saint-Sylvestre-Cappel, Terdeghem, et Winnezele.

La résidence-mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste durant quatre mois ainsi que sur une diffusion importante de son œuvre accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non, sur le territoire. Cette diffusion s'envisage en amont de la période de résidence mais peut se prolonger durant ladite période, voire à son issue. La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création, puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle faisant appel au puissant levier de l'éducation artistique en donnant à voir et à comprendre la recherche

artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexion, réalisation, expérimentation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre cahier des charges et aux finalités différentes.

### **Concrètement, cela se traduit par:**

- **une première phase**, située à proprement parler au tout début de la résidence-mission. Cette phase se constitue de multiples rencontres organisées avec des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif au sens large: animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels des collectivités,... . Tous sont invités à appréhender la recherche et la production artistique de l'artiste-résident(e). Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif;

Les professionnels rencontrés sont également invités, en ces instances ou à leur issue, à évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient, si c'est le cas, faire percevoir, de manière sensible, aux enfants et aux jeunes, dont ils ont la responsabilité, la présence de l'artiste et/ou la présence de sa production, déjà réalisée et disponible, diffusée à travers le territoire détaillé plus haut.

- **une seconde phase**, beaucoup plus longue que la première, au cours de laquelle l'artiste et des équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif co-construisent une forme d'action à mener en direction des enfants et des jeunes dont ils ont la responsabilité. . Ces actions que l'on appelle ici, **gestes artistiques**, sont conçues le plus souvent possible en prenant, au minimum, **tout l'établissement scolaire ou toute autre structure partenaire** pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le micro-groupe.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste et/ou destinés à en favoriser la familiarisation ou la proximité, les *gestes artistiques*, qui peuvent être participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, sont toujours conçus afin de faire percevoir par le plus grand nombre, la singularité et la force de la démarche qui les sous-tendent.

Ces *gestes*, grands ou petits, peuvent se déployer aussi bien au sein des établissements scolaires, des centres de loisirs, des structures culturelles, que de l'espace public ou de tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) ainsi qu'aux équipes de professionnels co-construcrices .

Ce sont au minimum **25 équipes pédagogiques, éducatives ou associatives** qu'est appelé à rencontrer l'artiste en vue de l'élaboration de *gestes artistique*, durant son séjour.

- Nul habitant du territoire concerné n'étant censé ignorer la présence des artistes-résidents et de leur production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre du programme A.R.T.S, les premiers concernés. Pour ce faire, on mobilise les modes et canaux traditionnels et non-traditionnels de diffusion des œuvres, de mise à disposition des ressources, d'information et de communication, de transmission et d'appropriation.

### **Enjeux et objectifs**

- Permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes, et au delà à leurs familles, d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche forte
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de lecture d'œuvres, ...
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique cohérente, intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs
- Contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

## **A propos du présent appel à candidatures**

Il est donc recherché en vue d'une résidence-mission qui va s'exercer sur le territoire précisé plus haut un(e) artiste, de nationalité française ou étrangère, relevant des formes théâtrales animées, dans leur grande diversité et dont la démarche s'inscrit dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste-candidat(e) doit déjà avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il/elle doit être également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative et culturelle.

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider effectivement sur le territoire. Il/elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer pour se faire du permis de conduire, en cours de validité, ainsi que d'un véhicule personnel.

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du **12 novembre 2012 au 6 mars 2013**, avec une interruption durant les vacances de Noël du 19 décembre au 7 janvier.

Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

## **IMPORTANT**

L'artiste-candidat(e) est informé(e) que la ville d'Hazebrouck, la direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais, le rectorat de l'académie de Lille et l'inspection académique du Nord, toujours en lien avec le conseil général du Nord et le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, lancent, en simultané, une autre résidence-mission du programme Artiste rencontre Territoire scolaire (A.R.T.S). proposée à un (e) artiste de l'**expérimentation sonore**. Les dates de présence de l'autre artiste-résident(e) ainsi que le territoire d' action sont rigoureusement les mêmes.

Par ailleurs, la ville d'Hazebrouck, la direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais, toujours en lien avec le conseil général du Nord et le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, en lien aussi avec le rectorat de l'académie de Lille et l'inspection académique du Nord ont convenu d'une troisième résidence-mission, relevant elle du programme Artiste rencontre Territoire ( A.R.T.). concernant un public plus diversifié mais un territoire légèrement plus circonscrit ( les cantons d' Hazebrouck et d' Hazebrouck Sud). Elle est proposée un(e) artiste des **arts de la rue**. Les dates de présence de ce troisième artiste-résident correspondent, en partie seulement, à celles des deux autres artistes-résidents.

## **Conditions financières**

L'artiste-résident(e) bénéficie d'une allocation financière de 12 000 euros net (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois) prise en charge par la direction générale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais (DRAC) et la Ville d'Hazebrouck.

La commune prend en charge, par ailleurs, les frais relatifs à l'hébergement de l'artiste-résident(e), les frais liés à la diffusion de ses œuvres et ceux liés à ses déplacements sur le territoire d'action.

La direction régionale des affaires culturelles prend, par ailleurs, en charge le coût relatif à la tenue d'une **27ème heure artistique** qui se déroule, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, en amont de la résidence.

*Pour information, ce que l'on appelle, en région Nord-Pas-de-Calais / Académie de Lille, la **27ème heure artistique** prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble très conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et vivante laissant une part importante à l'échange.*

## Les partenaires locaux

Le territoire concerné par cette résidence-mission du programme A.R.T.S. compte une population d'environ 53 349 habitants, dont 22 000 pour la seule commune d' Hazebrouck.

Ce territoire rassemble en termes d'établissements scolaires : 42 écoles primaires ( dont 31 publiques ), 5 collèges (dont 3 publics) et 6 lycées/lycée professionnels/lycée agricole (dont 4 publics) ). Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de co-réalisation de gestes artistiques.

Les structures de loisirs et les associations travaillant en direction des enfants et des jeunes, en dehors du temps scolaire, ainsi que les équipements culturels sont également appelés à être des partenaires tout au long de la résidence-mission.

Parmi ces derniers peuvent être cités sans être, loin de là, exhaustif:

- la maison de la musique d' Hazebrouck
- le musée des Augustins
- les bibliothèques municipales et associatives de l'ensemble du territoire concerné
- le centre des archives et de documentation d' Hazebrouck
- l'école de musique d' Hondeghem
- le centre socio éducatif d' Hazebrouck
- l'école municipale de dessin d' Hazebrouck
- le centre d'animation du nouveau monde d' Hazebrouck
- le centre d'animation du rocher à Hazebrouck
- le centre d'animation Jean Jaurès à Hazebrouck
- le dispositif Culture Insertion Flandre Lys
- l'association Bouche à oreille (musiques actuelles)
- le cinéma les Arcs en ciel
- les professionnels du livre (les Bouquinales, le marais du Livre, ...)
- les communes associées au réseau de développement culturel en milieu rural, à savoir: Blaringhem, Boeseghem, Renescure, Steenvoorde.

C'est le **Centre André Malraux** qui a été choisi par la ville d'Hazebrouck et ses partenaires pour être l'opérateur de cette résidence-mission précise. Le centre vise à proposer un panorama de la diversité et de la richesse de la production artistique, grâce à une programmation pluridisciplinaire, pluraliste et généraliste. Dans ce cadre, le centre favorise des spectacles où les formes et les écritures théâtrales singulières et animées sont privilégiées (théâtre d'objets, marionnettes, formes circassiennes, théâtre musical, écriture contemporaine et interdisciplinarité...). [www.centreandremalraux.com](http://www.centreandremalraux.com)

Il a, de ce fait, pour missions:

- l'accompagnement de l'artiste-résident(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire;
- la veille attentive quant aux bonnes conditions de son séjour et de son travail;
- l'organisation (avec le concours des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires) de la diffusion des œuvres tout au long de la résidence et, si possible en amont voire à son issue;
- la facilitation (avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents) des rencontres avec les équipes pédagogiques. La facilitation (avec le concours des responsables du monde associatif) des rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs (1ère phase des résidences-mission);
- l'aide technique à la réalisation des gestes artistiques (2ème phase des résidences-mission);
- la communication organisée en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants;
- la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget) en lien avec la ville de Hazebrouck.

## Le cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la commune, opératrice de la résidence et l'artiste-résident(e), est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres/travaux artistiques de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées.

## Procédure à suivre pour faire acte de candidature

Quelques rappels ou précisions:

- Peut donc faire acte de candidature, tout artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e).
- Le/la candidat(e) doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle doit maîtriser l'usage oral de la langue française, être détenteur/détentrice du permis de conduire, en cours de validité, et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont:

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat
- une liste des œuvres/formes/documents disponibles à des fins de diffusion.

***NB: Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat(e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.***

L'ensemble des pièces de ce dossier est à adresser exclusivement par voie électronique (sous format PDF) à l'adresse suivante:

[artshazebrouck@centreandremalraux.com](mailto:artshazebrouck@centreandremalraux.com)

(sujet: **ARTS Hazebrouck TO** , suivi du **nom** de l'artiste candidat)

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD, il (elle) le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale, à l'adresse suivante:

**Centre André Malraux**  
**« résidence-mission TO »**  
**Espace Flandre**  
**rue du Milieu**  
**BP 30194**  
**59 524 Hazebrouck**

Date limite d'envoi des candidatures : **le jeudi 8 mars 2012**

La commission sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu vers **la deuxième semaine d' Avril 2012**

Pour plus d'information, contacter:

**Monsieur Grégory Vandaele,**  
**directeur du Centre André Malraux**

**4, rue du Milieu**  
**59190 Hazebrouck**

courriel: [artshazebrouck@centreandremalraux.com](mailto:artshazebrouck@centreandremalraux.com)  
téléphone: **03 28 49 52 88**